

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 19 mars 2019 à 18h

Présents : MM Alain FONTAINE, Michel MEUNIER, Didier BEAUJOUAN, Patrick CARPOPHORE, Alain MOUROCQ, Gilles VARON, Nadine HAIE, Catherine CARTRY et Monique SAINT LEGER, Murielle LEBLANC est arrivée au vote du budget primitif.

Excusé : M Jean-Michel MARIE

Assistait également M Jean BRUNEEL, trésorier

ordre du jour : approbation du compte rendu du 7 mars 2019 – vote des : compte administratif 2018 - affectation du résultat - taxes communales - budget primitif 2019 -- questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 07 mars 2019 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire a donné lecture du compte administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants :

La section investissement fait ressortir un résultat excédentaire de 17 042.68 €.

La section fonctionnement fait ressortir un résultat excédentaire de 176 596.18 €.

La balance de l'exercice 2018 s'élève à un résultat positif de 193 638.86 €.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Excédent d'investissement au 31/12/2018	+ 17 042.68 €
Restes à réaliser dépenses	- 0.00 €
Restes à réaliser recettes	+ 0.00 €

Les résultats ne font ressortir aucun besoin de financement.

La reprise de l'excédent d'investissement sera inscrite en recettes d'investissement pour la somme de 17 042 € et l'excédent de fonctionnement sera inscrit en recettes de fonctionnement pour la somme de 176 596 €.

L'affectation du résultat a été votée à l'unanimité.

VOTE DES QUATRE TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes communales, les taux sont les suivants :

* TH 7.02 % * TF bâti 15.25 % * TF non bâti 18.00 %

Ces taux sont donc identiques à ceux de 2018, lesquels avaient été augmentés conformément au pacte fiscal avec la communauté de communes, en toute neutralité globale pour le contribuable. Il est rappelé que le surplus de fiscalité est reversé, par le biais des attributions de compensation, à la communauté de communes laquelle a baissé ses propres taux.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le Budget Primitif 2019 arrêté aux sommes suivantes tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement	298 834 €
Section d'Investissement	42 440 €

Ce budget prend en compte les projets d'effacement des réseaux du lieu Thil et du Chemin des Eaux, la poursuite de la réfection du Chemin de Bernière, et laisse les disponibilités financières pour envisager par la suite les autres voiries, en attente des travaux Enedis.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- les travaux d'adduction d'eau potable Chemin des Eaux sont en cours de réalisation par le SIAEP du Plateau d'Heuland.

La séance est levée à 19h15